

Séance ordinaire du 2 juillet 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois de juillet deux mille treize à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann

Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry et Simon Théberge formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

sont absents : Jean-Luc Daigle et Michel Turner

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2013-06-07

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juillet 2013, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 8.2 et 10.12, et intitulées :

« Autorisation à des membres du conseil de la ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la Fondation Jeunesse Chaudière-Appalaches

Réf. : DG-2013-082 »

« Infrastructures

Création de poste temporaire de mécaniciens au Service des équipements motorisés et à la Direction des infrastructures

Réf. : INF-EM-2013-017 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Ressources humaines

Création d'un poste professionnel au Service des technologies de l'information de la Direction des finances et des services administratifs

Réf. : RH-2013-048 »

« Direction générale

Aide financière à L'adoberge Chaudière-Appalaches

Réf. : DG-2013-085 »

« Infrastructures

Contrat de services à intervenir avec Société en commandite Gaz Métro relatif à l'alimentation en gaz naturel du 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : INF-GEN-2013-040 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-08

Période de questions

Environ 95 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose deux documents relatifs à la nouvelle image de la Ville.

CV-2013-06-09**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2013**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 17 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-10**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 10 et 17 juin 2013**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 10 et 17 juin 2013 est déposé.

CV-2013-06-11**Attribution d'un toponyme à un édifice**

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer le toponyme suivant à un édifice :

- Édifice situé au 8001, avenue des Églises (secteur Charny)
 - Aquaréna Léo-Paul-Bédard

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-12**Création et abolition de postes professionnels au Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire**

Réf. : [RH-2013-057](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Robert Maranda
De créer un poste professionnel régulier à temps complet de muséologue, classe 4, au Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire et d'abolir un poste professionnel régulier à temps complet de conseiller ou conseillère en diffusion des arts, classe 5, à ce service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-13

Partenariat avec le comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) concernant l'intégration à l'emploi des personnes handicapées

Réf. : [RH-2013-054](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De conclure un partenariat avec le comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) concernant l'intégration à l'emploi des personnes handicapées et de faire la promotion dans la brochure publicitaire de cet organisme.

De mandater la Direction des ressources humaines afin de représenter la Ville au sein du comité du réseau des entreprises dirigé par cet organisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-14

Contrat à intervenir avec un membre du personnel de la Direction de l'environnement concernant son congé à traitement différé

Réf. : [RH-2013-052](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat à intervenir avec un membre du personnel de la Direction de l'environnement concernant les modalités de son congé à traitement différé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2013-052.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-15

Contrat à intervenir avec un membre du personnel du Service du patrimoine et du soutien à l'urbanisme de la Direction de l'urbanisme et ses arrondissements concernant son congé à traitement différé

Réf. : [RH-2013-060](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat à intervenir avec un membre du personnel du Service du patrimoine et du soutien à l'urbanisme de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements concernant les modalités de son congé à traitement différé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2013-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-16**Avenant au contrat de travail du directeur général**Réf. : [RH-2013-064](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'avenant au contrat de travail du directeur général, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision RH-2013-064.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-17**Lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis concernant la structure salariale des directeurs et directrices et le maintien des conditions salariales d'un conseiller cadre**Réf. : [RH-2013-039](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec l'Association des cadres de la Ville de Lévis et des membres du personnel, concernant la structure salariale des directeurs et des directrices et sur le maintien des conditions salariales d'un conseiller cadre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2013-039.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-18**Avenant aux contrats de travail de membres du personnel concernant la structure salariale**Réf. : [RH-2013-045](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les avenants aux contrats de travail à intervenir avec des membres du personnel concernant la structure salariale des directeurs et directrices hors cadre, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision RH-2013-045.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-19**Création et abolition de postes à la Direction de l'environnement**Réf. : [RH-2013-050](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De créer un poste professionnel régulier à temps complet de conseiller ou conseillère en qualité de l'air, classe 6, à la Division de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement.

D'abolir un poste col blanc régulier à temps complet de préposé ou préposée à la comptabilité, classe 8, au Service des matières résiduelles de cette direction.

De créer un poste col blanc régulier à temps complet de technicien ou technicienne en administration, classe 10, à cette direction.

De créer un poste col bleu régulier à temps complet d'électrotechnicien ou électrotechnicienne, classe 11, au Service du traitement des eaux à cette direction.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-20

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts en sinistre

Réf. : [AGR-2013-015](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'experts en sinistre (appel d'offres 2013-55-36) à Indemnipro inc., SCM services d'assurances, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée et révisée à 608 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-21

Aide financière à la Maison des soins palliatifs du Littoral

Réf. : [DG-2013-069](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière au montant de 2 100 \$ à la Maison de soins palliatifs du littoral pour couvrir les frais relatifs à la vérification d'antécédents judiciaires de soixante bénévoles auprès de la Direction du service de police pour l'année 2013 et afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-22**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Comptoir le Grenier et aide financière à cet organisme**Réf. : [DG-2013-084](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Guy Dumoulin, Robert Maranda, Serge Côté, Janet Jones, Anne Jeffrey et Michel Patry intéressés à participer à l'activité organisée au bénéfice du Comptoir le grenier qui aura lieu le 26 septembre 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'accorder une aide financière de 1 700 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-23**Aide financière au Centre de pédiatrie sociale de Lévis**Réf. : [DG-2013-086](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'accorder une aide financière de 6 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-24**Financement de la dépense relative au remplacement de l'analyseur de fumée en continu de type FTIR de l'incinérateur**Réf. : [ENV-MR-2013-028](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative au remplacement de l'analyseur de fumée en continu de type FTIR de l'incinérateur, d'affecter un montant de 350 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-25

Appui à une demande d'éligibilité au programme de financement pour le traitement des matières organiques par biométhanisation et par compostage (PTMOBC) de Sanimax ACI inc. et renouvellement d'avis de réserve foncière

Réf. : [ENV-MR-2013-030](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De renouveler l'avis de réserve foncière sur les lots 2 848 954 et 2 848 955 du cadastre du Québec à des fins d'aménagement d'un site de compostage de propriété publique et d'autoriser le procureur qui sera mandaté à procéder aux renouvellements de deux ans avant l'échéance de ces avis de réserve ces lots visés et à signer tout document à cet effet.

D'appuyer Sanimax ACI inc. à l'égard de sa demande d'éligibilité au programme de financement pour le traitement des matières organiques par biométhanisation et par compostage (PTMOBC) à titre de demandeur municipal, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-26

Modification au contrat (Lot 4B) de réfection du réfractaire du four, du conduit 45° et de la tour de refroidissement de l'incinérateur

Réf. : [ENV-MR-2013-022](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier le contrat (lot 4B) de réfection des réfractaires du four, du conduit 45° et de la tour de refroidissement de l'incinérateur conformément aux ajustement des quantités unitaires et des avis de changements présentés à la fiche de prise de décision ENV-MR-2013-022, pour une dépense de 149 998,19 \$, avant TPS et TVQ, étant financée à même le règlement d'emprunt RV-2009-08-83, car cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus à la fiche de prise de décision ENV-MR-2013-022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-27

Attribution du contrat de location de contenants à chargement avant pour la collecte de matières recyclables

Réf. : [ENV-MR-2013-029](#)

ATTENDU la demande soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer le contrat de location de contenants à chargement avant pour la collecte des matières recyclables (appel d'offres 2013-50-34), à Gaudreau environnement inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 210 233,40 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-28

Modification de la structure organisationnelle du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures

Réf. : [INF-EM-2013-016-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'approuver la structure organisationnelle du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-EM-2013-016-R-1.

De créer un poste cadre régulier à temps complet de contremaître ou contremaîtresse pour l'atelier mécanique de l'arrondissement de Desjardins à ce service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-29

Aide financière à la Maison natale Louis-Fréchette et financement afférent

Réf. : [INF-2013-025](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accorder une aide financière au montant de 24 100 \$ à la Maison natale de Louis Fréchette pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De financer cette aide financière, au montant maximal de 24 100 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-30

Attribution du contrat de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée et décret de travaux

Réf. : [INF-GEN-2013-074](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'attribuer le contrat de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée (appel d'offres 2013-50-41) à Sanexen services environnementaux inc., aux prix indiqués, pour une dépense estimée et révisée à 842 656 \$, avant TPS et TVQ, après le retrait du tronçon 06 (rue Martineau, secteur Lévis), conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-31

Attribution du contrat de travaux de remplacement d'une partie de l'égout sanitaire de la rue Caron (secteur Lévis) et décret de travaux

Réf. : [INF-GEN-2013-075](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour les travaux de remplacement d'une partie du collecteur d'égout sanitaire de la rue Caron (secteur Lévis) (appel d'offres 2013-50-38) à Allen entrepreneur général inc., aux prix indiqués, pour une dépense estimée et révisée à 1 794 000,10 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation environnementale délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-32

Attribution du contrat de travaux de construction d'une passerelle d'acier au-dessus du ruisseau Terrebonne pour le support de conduites d'égouts et d'eau potable (chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux

Réf. : [INF-GEN-2013-076](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat de travaux de construction d'une passerelle d'acier au-dessus du ruisseau Terrebonne pour le support de conduites d'égouts et d'eau potable sur le chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2013-50-26) à Excavation Marcel Fréchette inc., aux prix indiqués, pour une dépense estimée à 274 967,10 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations environnementales délivrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-33

Décret de travaux d'élimination du poste de pompage SN-O, de prolongement du collecteur d'égout sanitaire sur le chemin Olivier et de raccordement de nouvelles conduites d'égout sanitaire sur les rues de la Seine et de la Charente (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [INF-GEN-2013-077](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De décréter les travaux d'élimination du poste de pompage SN-O, de prolongement du collecteur d'égout sanitaire sur le chemin Olivier et de raccordement de conduites d'égout sanitaire sur les rues de la Seine et de la Charente (secteur Saint-Nicolas), tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-077.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-34

Détermination de zones d'arrêt, installation et retrait de panneaux d'arrêt

Réf. : [INF-GEN-2013-079](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 271° sur la rue Jogues, à l'intersection de la route Lallemand, en direction nord-est, dans le secteur Lévis;
- 272° sur la rue de Languedoc, à l'intersection de la rue Jogues, en direction sud-est, dans le secteur Lévis;
- 273° sur la rue Goupil, à l'intersection de la route Lallemand, en direction nord-est, dans le secteur Lévis;
- 274° sur la rue de La Sarre, à l'intersection de la rue de Béarn, en direction sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 275° sur la rue de Languedoc, à l'intersection de la rue de La Sarre,

- en direction sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 276° sur la rue Goupil, à l'intersection de la rue de Languedoc, en direction sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 277° sur la rue Jogues, à l'intersection de la rue de Béarn, en direction sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 278° sur la rue de Guyenne, à l'intersection de la rue Jogues, en direction nord-ouest, dans le secteur Lévis;
- 279° sur la rue de Guyenne, aux intersections de la rue de Berry, en direction sud-est, dans le secteur Lévis;
- 280° sur la rue de Guyenne, à l'intersection de la rue de Roussillon, en direction nord-ouest, dans le secteur Lévis;
- 281° sur la rue de Berry, à l'intersection de la route Lallemand, en direction nord-est, dans le secteur Lévis;
- 282° sur la rue de Berry, à l'intersection de la rue de Roussillon, en direction nord-est, dans le secteur Lévis;
- 283° sur la rue de Guyenne, à l'intersection de la rue de Berry, en direction nord-ouest, dans le secteur Lévis;
- 284° sur la rue de Roussillon, à l'intersection de la rue de Berry, en direction sud-est et nord-ouest, dans le secteur Lévis;
- 285° sur la rue de Roussillon, à l'intersection de la rue de Guyenne, en direction sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 286° sur la rue de Béarn, à l'intersection de la rue de Guyenne, en direction nord-est, dans le secteur Lévis;
- 287° sur la rue J.-B.-Michaud, à l'intersection de la rue Métivier, en directions nord-est et sud-ouest, dans le secteur Lévis;
- 288° sur la rue Métivier, à l'intersection de la rue J.-B.-Michaud, en direction sud-est, dans le secteur Lévis;

De décréter l'enlèvement des panneaux d'arrêt installés sur la rue des Jonquilles, à l'intersection de la rue des Mimosas, en direction nord et sud, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome, décrétés par la résolution CV-2013-02-55 et identifiés par le numéro 267°.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-35

Demande au ministère des Transports relative à l'implantation de zones d'arrêt sur l'avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Réf. : [INF-GEN-2013-081](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Du Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De demander au ministère des Transports d'analyser la possibilité d'implanter des arrêts obligatoires sur l'avenue Saint-Augustin, à l'intersection de la rue Rodrigue, en direction nord et sud, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville et sur l'avenue Saint-Augustin, à l'intersection de la rue Sainte-Hélène, en direction nord et sud, dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-36

Attribution du contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques

Réf. : [INF-GEN-2013-082](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'attribuer le contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques (appel d'offres 2013-50-45), à Sani-bleu inc., aux prix indiqués, pour une dépense estimée à 98 105 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-37

Enlèvement de panneaux d'arrêt

Réf. : [INF-GEN-2013-083](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De décréter l'enlèvement du panneau d'arrêt installé à l'endroit suivant :

13° sur la rue Dorimène-Desjardins, à l'intersection de la Côte Fréchette, en direction nord-ouest, dans le secteur Lévis;

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-38

Financement de la dépense relative aux travaux de l'émissaire dans le secteur du quai appartenant à Ultramar

Réf. : [INF-GEN-2013-084](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De financer la dépense relative aux travaux de l'émissaire dans le secteur du quai appartenant à Ultramar au montant maximal de 83 650 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-39

Attribution de contrat pour la fourniture de camions

Réf. : [INF-EM-2013-018](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture de quatre camions dix roues diesel, châssis et cabine conventionnels et d'un camion six roues pour le Service des travaux publics de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest (appel d'offres 2013-50-39) de la façon suivante :

- ✓ projet 1 (TPD-2013, TPD-2013-04 et TPO-2013-06) à Camions Freightliner Québec inc., aux prix unitaire de 121 465 \$ pour une dépense de 364 395 \$, avant TPS et TVQ, pour trois camions ;
- ✓ projet 2 (TPE-2013-03) à Camions Freightliner Québec inc., au prix de 112 669 \$, avant TPS et TVQ, pour un camion ;
- ✓ projet 3 (TPO-2013-04) à Camions Freightliner Québec inc., au prix de 104 393 \$, avant TPS et TVQ, pour un camion ;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-40

Modification de la résolution CV-2013-01-00 « Protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre du programme ACCES alcool »

Réf. : [POL-2013-023](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2013-01-00 « Protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre

du programme ACCES alcool » par le remplacement des mots « tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2013-005 » par les mots « tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2013-023 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-41

Financement de la dépense relative à des travaux de mise aux normes et à des études pour la relocalisation du centre de relève 9-1-1

Réf. : [POL-2013-027](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Pour financer la dépense relative à des travaux de mise aux normes et à des études pour la relocalisation du centre de relève 9-1-1, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision POL-2013-027, d'affecter un montant de 265 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-42

Financement de la dépense relative à l'actualisation du réseau de communication cellulaire des données de la Direction du service de la sécurité incendie et de la Direction du service de police

Réf. : [INC-2013-015](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative à l'actualisation du réseau de communication cellulaire des données de la Direction de la sécurité incendie et de la Direction du service de police, d'affecter un montant de 45 600 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-43

Retrait de la reconnaissance à certains organismes de la communauté

Réf. : [DVC-2013-011](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De retirer aux organismes suivants la reconnaissance de la Ville acquise dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes :

- Productions splash sur Lévis ayant un statut d'organisme partenaire, considérant que cet organisme ne remplit plus les critères d'admissibilité et ne satisfait plus aux exigences liées à la reconnaissance prévues à la politique de reconnaissance des organismes;
- Éco parc de la Chaudière ayant un statut d'organisme affinitaire, considérant que l'organisme ne remplit plus les critères d'admissibilité et ne satisfait plus aux exigences liées à la reconnaissance prévues à la politique de reconnaissance des organismes;
- Club de tennis de St-Étienne-de-Lauzon inc., ayant un statut d'organisme affinitaire, considérant que l'organisme ne remplit plus les critères d'admissibilité et ne satisfait plus aux exigences liées à la reconnaissance prévues à la politique de reconnaissance des organismes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-44

Acquisition d'œuvres d'art

Réf. : [DVC-ART-2013-024](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'acquérir les œuvres d'art suivantes :

- œuvre « La chute du ciel » de Luc Archambault, au prix de 3 910 \$
- œuvre « Dernier rayon de soleil » de Emmanuel Garant, au prix de 2 900 \$
- œuvre « Sur la rue Guénette, Vieux-Lévis » d'Albini Leblanc, au prix de 3 438 \$
- œuvre « Pause santé » de Marie-Hélène Lapointe, au prix de 1 830 \$
- œuvre « Cœur mauve » de Clément Lemieux, au prix de 4 599 \$
- œuvre « Ouvrier et Grand Manan » de Madeleine Samson, au prix de 1 500 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-45

Convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le développement culturel de Lévis

Réf. : [DVC-ART-2013-025](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le développement culturel de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-025 et d'autoriser

la mairesse et la greffière à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-46

Aide financière à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-ART-2013-028](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévus à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-028, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- Corporation du presbytère Saint-Nicolas 2 500 \$
- Festival jazz etcetera Lévis 4 000 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-47

Adoption du plan d'action 2013 à l'égard des personnes handicapées

Réf. : [DVC-SOC-2013-023](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter et de rendre public le plan d'action 2013 à l'égard des personnes handicapées, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2013-023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-48

Reconnaissance d'organismes de la communauté

Réf. : [DVC-2013-010](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De reconnaître le Club de biathlon La poursuite, à titre d'organisme partenaire, et ce, dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes.

De reconnaître la Troupe de théâtre entr'amis, à titre d'organisme affinitaire, et ce, dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes.

De reconnaître la Coopérative – Lévis yoga santé à titre d'organisme affinitaire, et ce, dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes.

De ne pas octroyer à l'organisme La beauté du sacré le statut d'organisme reconnu, car il ne rencontre par les critères de la politique de reconnaissance des organismes.

De ne pas octroyer à l'organisme l'Association des truteau d'Amérique le statut d'organisme reconnu, car il ne rencontre par les critères de la politique de reconnaissance des organismes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-49

Don de matériel à des organismes de la communauté

Réf. : [DVC-ART-2013-026](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire à offrir gratuitement le matériel ayant servi aux activités d'animation enfantine du secteur de Saint-Nicolas à des organismes reconnus par la Ville qui ont une mission et des activités destinées à la petite enfance.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-50

Aide financière à Diffusion culturelle de Lévis

Réf. : [DVC-ART-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder à Diffusion culturelle de Lévis une aide financière de au montant de 33 150 \$, selon les modalités de versements prévus à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2013-029, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-51

Financement de la dépense relative à l'acquisition de postes d'autoprêts de bibliothèques

Réf. : [DVC-BIB-2013-006](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de trois postes d'autoprêts de bibliothèques, d'affecter un montant de 120 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités

financières sur une période de dix (10) ans, par versements égaux et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-52

Attribution du contrat de travaux d'entretien de réfection du Centre culturel de Lévis et décret de travaux

Réf. : [DVC-EQR-2013-017](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'attribuer le contrat de travaux d'entretien et de réfection du Centre culturel et de la piscine Pierre-Létourneau de Lévis (appel d'offres 2013-50-44) à Construction Marc Bolduc inc., au prix de 322 200 \$, avant TPS et TVP, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-53

Contrat à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif Saint-Étienne inc. concernant la location d'heures de glace, de salles et de casiers et financement afférent

Réf. : [DVC-SPO-2013-018](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De conclure le contrat à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne Inc. concernant la location d'heures de glace, de salles et de casiers, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2013-018 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat.

De prévoir en conséquence une somme additionnelle de 184 111 \$ au budget de fonctionnement 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-54

Signification de l'intérêt de la Ville à l'égard du projet d'agrandissement du Complexe de soccer Honco, mandat à la Direction du développement, aide financière et financement afférent

Réf. : [DVC-SPO-2013-025-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De signifier l'intérêt de la Ville à collaborer à la réalisation du projet d'agrandissement du Complexe de soccer Honco de Lévis, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2013-025-R-2.

De mandater en conséquence la Direction du développement à négocier avec les parties signataires du protocole d'entente relatif à l'implantation et à l'exploitation d'un complexe de soccer intérieur intervenu le 14 mars 2007 et les autres partenaires éventuels intéressés, les termes d'une entente ayant pour objet la réalisation de ce projet, selon les paramètres indiqués à cette fiche de prise de décision.

D'accorder une aide financière de 800 000 \$ à être versée à raison de 200 000 \$ par année, pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016, au Complexe de soccer Honco de Lévis dans le cadre de la réalisation de ce projet selon les modalités indiquées à cette fiche de prise de décision et de décréter que le versement de cette aide financière est conditionnel à la contribution financière de tous les partenaires initiaux de ce complexe.

De financer la dépense relative à cette aide financière au montant de 800 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-55

Financement de la dépense relative à l'implantation du plan directeur de signalétique (phase I)

Réf. : [COM-2013-009](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative à l'implantation du plan directeur de signalétique (phase I), d'affecter un montant de 451 500 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-56

Félicitations et remerciements à Pierre Mathieu

Réf. : [FSA-2013-030](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De féliciter et remercier Pierre Mathieu pour sa précieuse contribution et son excellent travail accompli au cours de son mandat à titre de membre de la communauté au sein du comité des finances de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-57

Adoption de la politique de gestion de la dette

Réf. : [FSA-2013-032](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter la politique de gestion de la dette, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FSA-2013-032.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-58

Report de la date du dépôt du rôle d'évaluation triennal 2014, 2015 et 2016 de la Ville

Réf. : [FSA-EVA-2013-003](#)

ATTENDU les difficultés rencontrées par le Service de l'évaluation dans le cadre de la confection du rôle triennal 2014-2015-2016;

ATTENDU que la Ville est dans l'impossibilité de déposer son rôle des valeurs foncières pour les exercices financiers 2014-2015-2016 dans le délai prévu par la loi, soit entre le 15 août et le 15 septembre 2013;

ATTENDU que la Ville peut se prévaloir des dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et ainsi reporter la date du dépôt de son rôle au plus tard au 1^{er} novembre 2013;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De fixer la date du dépôt du rôle triennal 2014, 2015 et 2016 au 1^{er} novembre 2013 et d'en aviser le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-59

Affectation de la réserve financière en assignation temporaire pour 2013

Réf. : [FSA-TRE-2013-020](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'affecter un montant de 4 764 \$ provenant de la réserve financière d'assignation temporaire, au poste de dépenses 02-132-00-419, et ce, pour assumer les frais relatifs aux services professionnels rendus par Medial relativement à la demande de partage de coûts d'un dossier datant de 2010 de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la désimputation de la bilatéralité d'un autre dossier datant également de 2010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-60

Modification de règlements d'emprunt fermés

Réf. : [FSA-TRE-2013-025](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier les règlements d'emprunt énumérés en annexe à la fiche de prise de décision FSA-TRE-2013-025, compte tenu, le cas échéant, des appropriations du fonds général et des subventions reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux indiqués dans cette annexe, et de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'annuler les soldes résiduels de chacun de ces règlements dans ses registres, tels qu'ils sont précisés à cette annexe.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-61

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'ameublements et d'équipements de bureau

Réf. : [FSA-APP-2013-010](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'ameublements et d'équipements de bureau, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans par versements égaux, et ce, à compter de 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-62

Crédits additionnels pour financer la dépense relative à l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Réf. : [URBA-2013-051](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Anne Jeffrey

D'accorder les crédits additionnels au montant de 20 000 \$, provenant d'une aide financière de la Communauté métropolitaine de Québec, au poste de dépense indiqué à la fiche de prise de décision URBA-2013-051, afin de financer la dépense relative à l'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-63

Projet de logements sociaux et communautaires Oasis pour adultes handicapés de Lévis (OPAHL), rue Saint-Georges (secteur Lévis) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Réf. : [URBA-2013-071](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De participer au projet Oasis pour adultes handicapés de Lévis (OPAHL) sur le lot 2 219 105 du cadastre du Québec, soit au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis), et ce, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et d'établir que cette participation représente un maximum de 15% du montant total des coûts relatifs à la réalisation du projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versé sous la forme d'une subvention accordée dans le cadre du programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec – Volet social et communautaire (règlement RV-2004-02-83), en soustrayant s'il y a lieu, du montant de la contribution de la Ville, un montant équivalant à 15% des montants suivants, à savoir :

- le don du terrain (valeur marchande du terrain donné par la Ville établie par un tiers);
- le montant total des frais relatifs à des services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction assumés par la Ville;
- tous les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- ce que le projet soit conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville.

D'assumer 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour 100 % maximum des logements prévus au projet pendant les cinq premières années à

même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-64

Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat

Réf. : [URBA-PSU-2013-011](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser le Service du patrimoine et soutien à l'urbanisme de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements à présenter une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat (volet 4).

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-65

Attribution de toponymes à certaines rues

Réf. : [URBA-PSU-2013-013](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer les toponymes aux rues suivantes :

Secteur Saint-Nicolas :

- Rue 1 : rue des Scirpes

Secteur Saint-Étienne-de-Lauzon :

- Rue 2 : rue Saindon

Secteur Lévis :

- Rue 3 : rue Laurier

D'allouer l'odonyme rue de la Caserne au lot 2 434 615 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville (secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-66

Plan d'action pour le projet de Centre d'exploration en science, technologie et innovation et financement afférent

Réf. : [DEV-2013-103](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De donner un accord de principe pour le déploiement du plan d'action décrit à la fiche de prise de décision DEV-2013-103, afin d'assurer le leadership dans la poursuite des démarches du projet de Centre d'exploration en science, technologie et innovation sur le territoire de la ville.

D'autoriser le financement des études requises pour ce projet pour un montant maximal de 50 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-67

Financement de la dépense relative à l'entente triennale de visibilité à intervenir dans le cadre du Concours hippique Ville de Lévis

Réf. : [DEV-2013-127](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'autoriser le financement de la dépense relative à l'entente triennale de visibilité à intervenir dans le cadre du Concours hippique Ville de Lévis, annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-127, au budget de fonctionnement pour les années 2014 et 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-68

Fermeture temporaire de rues et tirs à blanc lors du Concert au crépuscule

Réf. : [DEV-2013-095](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'autoriser, dans le cadre du Concert au crépuscule qui se tiendra le 20 juillet 2013 ou en cas de pluie le 21 juillet 2013, de 13 h à 23 h, au Lieu historique national des Forts-de-Lévis, des modifications à la circulation, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2013-095.

De prendre acte des tirs à blanc à être effectués dans le cadre de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-69

Acquisition des lots 5 284 554 et 5 284 556 du cadastre du Québec et engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réf. : [DEV-2013-138](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Sous réserve de la confirmation de la Direction du développement à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévue à l'entente annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-138 à intervenir avec le promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 5 284 554 et 5 284 556 du cadastre du Québec, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de rue sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la faune et des Parcs à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-70

Prolongation des heures d'ouverture pour la tenue de spectacle par Festivent inc. et fermeture temporaire de rues

Réf. : [DEV-2013-152](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la tenue de spectacles par Festivent inc. jusqu'à minuit du 31 juillet au 4 août 2013, au parc Champigny (secteur Saint-Jean-Chrysostome).

D'autoriser les modifications à la circulation du 31 juillet au 5 août 2013, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2013-152.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-71

Acquisition de servitudes pour des trottoirs et des abribus, affectation à l'utilité publique et crédit additionnel

Réf. : [DEV-2013-063](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'acquérir à titre gratuit une servitude perpétuelle et réelle d'utilités publiques pour l'installation, le maintien, l'utilisation et l'entretien d'une dalle de béton pour l'installation d'un trottoir sur une partie du le lot 2 284 887 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 24,5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé (annexe A) de cette la fiche de prise de décision, en faveur du lot 2 288 216 de ce cadastre et aux autres conditions prévues à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet

effet.

D'acquérir à titre gratuit une servitude perpétuelle et réelle d'utilités publiques pour l'installation, le maintien, l'utilisation et l'entretien d'une dalle de béton et d'un abribus sur une partie du lot 2 435 182 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 29,5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé (annexe F) de cette fiche de prise de décision en faveur du lot 2 660 329 de ce cadastre et aux autres conditions prévues à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir à titre gratuit une servitude perpétuelle et réelle d'utilités publiques pour l'installation, le maintien, l'utilisation et l'entretien d'une dalle de béton et d'un abribus sur une partie du lot 2 435 182 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 17,42 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé (annexe G) de cette fiche de prise de décision, en faveur du lot 2 660 334 de ce cadastre et aux autres conditions prévues à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet.

De décréter que les parties de lots et celles indiquées à la fiche de prise de décision DEV-2013-063 sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à l'acquisition de servitudes.

D'accorder un crédit additionnel au poste de dépenses 02-620-00-419 d'un montant maximal de 38 200 \$ afin de financer les dépenses relatives à ces acquisitions de servitudes, telles qu'elles sont décrites à cette fiche de prise de décision, à même les revenus à être versés par la Société de transport de Lévis, et affectés au poste de revenus 02-620-00-999.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-72

Vente du lot 2 154 285 du cadastre du Québec à la Commission scolaire des Navigateurs, affectation du produit de la vente et bail à intervenir avec cette Commission (boulevard de la Rive-Sud, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2013-117](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Sous réserve de la signature de l'acte de vente à intervenir entre la Ville et la Société de portefeuille immobilière GE Canada relativement à l'acquisition du lot 2 154 285 du cadastre du Québec :

- de vendre à la Commission scolaire des navigateurs le lot 2 154 285 du cadastre du Québec, au prix de 1 500 000\$, plus taxes si applicables, et aux autres conditions prévues à la fiche de prise de décision DEV-2013-117, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir;
- d'affecter le produit net de la vente de ce lot à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique,

environnementale, patrimoniale et historique ;

- de conclure le bail à intervenir avec cette commission concernant la location de ce lot, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce bail.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-73

Vente du lot 2 432 777 du cadastre du Québec, affectation à l'utilité publique et acquisition d'une servitude (rue Saint-Louis, secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2013-136](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De confirmer que la partie du lot 2 432 777 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 383,8 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-136, n'est plus affectée à l'utilité publique.

De vendre cette partie de ce lot au propriétaire du lot 2 432 779 de ce cadastre, au prix de 11 600\$, plus taxes si applicables, sans garantie, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet, d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et d'établir, à même l'acte de vente de cette partie de ce lot, une servitude de non-obstruction, en faveur du lot 2 435 996 de ce cadastre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-74

Vente du lot 1 962 647 du cadastre du Québec, affectation à l'utilité publique et acquisition d'une servitude (route du Pont, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [DEV-2013-142](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De confirmer que la partie du lot 1 962 647 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 635,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-142, n'est plus affectée à l'utilité publique.

De vendre cette partie de lot au propriétaire du lot 1 962 645 de ce cadastre, au prix de 24 300 \$, plus taxes si applicables et aux autres conditions prévues à l'offre d'achat telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet, d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et

historique et d'établir, à même l'acte de vente, une servitude de passage, en faveur du résidu du lot 1 962 647 de ce cadastre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-75

Option d'achat d'une partie du lot 3 093 146 du cadastre du Québec, vente du lot 5 186 178 de ce cadastre et affectation du produit de la vente (Parc industriel Pintendre)

Réf. : [DEV-2013-144](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De lever l'option d'achat de la parcelle 3 du lot 3 093 146 du cadastre du Québec incluse à l'offre d'achat prise en considération en vertu de la résolution CV-2012-12-01, d'accepter l'offre d'achat de Location GPC inc. du lot 5 186 178 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-144, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-76

Entente de collaboration à intervenir avec la Corporation Charny Revit concernant le prêt d'une partie d'un bâtiment (secteur Charny)

Réf. : [DEV-2013-157](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec la Corporation Charny revit, concernant le prêt d'une partie du bâtiment sis au 3330, rue Joseph-Hudon (secteur Charny), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-157, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-77

Fermeture temporaire de rues pour la tenue du Défi des dames de cœur Desjardins

Réf. : [DEV-2013-158](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De fermer temporairement les rues, telles qu'elles sont identifiées sur le

parcours annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-158, le 14 juillet 2013 entre 7 h 30 et 11 h 30, la rue William-Tremblay à partir de 8 h le 13 juillet jusqu'à 15 h le 14 juillet, pour la tenue de l'événement le Défi des dames de cœur et de prêter les équipements demandés par l'organisme Marathon des Deux Rives Lévis/Québec, selon les disponibilités financières et matérielles, tels qu'ils sont indiqués à cette fiche de prise de décision, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-78

Feu de circulation situé au 1070, boulevard de la Rive-Sud, (secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2013-160](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De maintenir le feu de circulation situé au 1070, boulevard de la Rive-Sud (secteur Saint-Romuald) durant une période minimale de cinq ans, sous réserve d'un changement d'usage de cet immeuble initié par le propriétaire ou du déploiement du projet de bus à haut niveau de service.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-79

Modification de la résolution CV-2012-07-33 « Demande relative à la contribution des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition des lots 2 849 142 et autres du cadastre du Québec et de servitudes dans le secteur de la rue Fontainebleau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et engagement à l'égard de travaux »

Réf. : [DEV-2013-162](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

De modifier la résolution CV-2012-07-33 « Demande relative à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, acquisition des lots 2 849 142 et autres du cadastre du Québec et de servitudes dans le secteur de la rue de Fontainebleau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et engagement à l'égard de travaux » par :

- dans le troisième paragraphe du deuxième alinéa, par le remplacement des mots et des chiffres « ,5 094 422 et 5 094 423 » par les mots et les chiffres « et 5 094 422 »;
- dans le quatrième paragraphe du deuxième alinéa, par le remplacement des mots et des chiffres « ,5 094 420 et 5 094 423 » par les mots et les chiffres « et 5 094 420 ».
- dans le cinquième paragraphe du deuxième alinéa, par le remplacement des mots et des chiffres « des lots 5 094 422 et 5 094 423 » par les mots et les chiffres « du lot 5 094 422 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-80

Nomination de représentants au conseil d'administration de la Corporation des deux glaces de Lévis et modification de la résolution CV-2013-05-38 « Protocole d'entente à intervenir avec le Collège de Lévis, la Caisse Desjardins de Lévis et 9123-1878 Québec inc. relatif à l'établissement et à l'exploitation d'un complexe comprenant deux glaces dans le secteur Saint-Romuald et financement afférent »

Réf. : [DEV-2013-164](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De nommer les personnes suivantes à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration de la Corporation des deux glaces de Lévis soit :

- Michel Gagné, chef du Service des sports et du plein-air;
- Pierre Laflamme, chef du Service des biens immobiliers;
- Sylvain Raymond, chef du Service du développement commercial, du tourisme et de la promotion.

De modifier la résolution CV-2013-05-38 « Protocole d'entente à intervenir avec le Collège de Lévis, la Caisse Desjardins de Lévis et 9123-1878 Québec inc. relatif à l'établissement et à l'exploitation d'un complexe comprenant deux glaces dans le secteur Saint-Romuald et financement afférent » par le remplacement du sixième alinéa par le suivant :

« De désigner le directeur de la Direction de la vie communautaire, René Tremblay, pour agir à titre de membre fondateur de la Corporation qui sera créée dans le cadre du projet visé au protocole d'entente annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-154 et de l'autoriser à signer tout document à cet effet. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-81

Vente du lot 2 059 575 du cadastre de Québec et affectation à l'utilité publique (secteur Pintendre)

Réf. : [DEV-2013-165](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Jeffrey
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De confirmer que le lot 2 059 575 du cadastre du Québec n'est plus affecté à l'utilité publique.

D'accepter l'offre d'achat de Harold Lachance, Pierre Côté et Christian Roy de ce lot, au prix de 45 000 \$, plus les taxes si applicables, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-165, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente notarié à intervenir, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de

la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-82

Affectation de la réserve pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Réf. : [DEV-2013-166](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2013-166 et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-83

Acte de cession d'emphytéose à intervenir avec la Corporation des deux glaces de Lévis (secteur Saint-Romuald)

Réf. : [DEV-2013-167](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De céder en emphytéose le lot 5 324 104 du cadastre du Québec en faveur de la Corporation des deux glaces de Lévis, selon l'acte, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-167, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet acte, et ce, à la condition d'obtenir l'autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'engager le crédit de la Ville, tel qu'il est prévu au protocole d'entente annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-154 et approuvé par la résolution CV-2013-05-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-84

Modification de la résolution CV-2013-05-83 « Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Les Placements D.T. inc. (secteur Saint-Nicolas) et affectation à une réserve financière »

Réf. : [DEV-2013-172](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2013-05-83 «Entente relative à un projet de

compensation environnementale à intervenir avec Les placements D.T. inc. (secteur Saint-Nicolas) et affectation à une réserve financière» par l'ajout de l'alinéa suivant après le premier alinéa :

« D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte d'hypothèque en faveur de la Ville à intervenir avec Placements D.T. sur le lot 4 964 269 du cadastre du Québec, et ce, conformément aux conditions indiquées à l'entente annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-029. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-85

Modification aux règles relatives à la circulation pour la tenue d'un événement (secteur Lévis)

Réf. : [DEV-2013-173](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De modifier les règles relatives à la circulation, le 3 juillet 2013 entre 18 h et 23 h, sur les rues décrites à la fiche de prise de décision DEV-2013-173 (secteur Lévis), pour la tenue de feux d'artifices.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-06-86

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole de terrains situés à l'ouest de la rue Roberge, secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2013-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé pour donner suite à la décision numéro 365092 de la Commission de protection du territoire agricole ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 059 668 et 2 059 669 du cadastre du Québec (secteur Pintendre) à l'ouest de la rue Roberge, d'agrandir une aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE à même une partie d'une aire d'affectation RESSOURCES et de modifier le périmètre d'urbanisation pour y inclure ces parties de lots.

CV-2013-06-87

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage dans la zone A0704, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-042](#)

Le membre du conseil de la Ville Dominique Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre l'usage « paraski » dans la zone A0704.

CV-2013-06-88

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [INF-GEN-2013-079](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-55 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues de l'Affluent et de l'Aubelle, dans le secteur Saint-Nicolas, d'interdire le stationnement sur une partie des rues du Curé-Pelletier, Wilfrid-Carrier, des Commandeurs, de la Fabrique et de l'Entente, dans le secteur Lévis, d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Gariépy, dans le secteur Saint-Rédempteur et d'enlever l'interdiction de stationnement sur une partie de la rue du Curé-Pelletier, dans le secteur Lévis.

CV-2013-06-89

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Réf. : [INF-GEN-2013-081](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie des rues du Vieux-Fort et Saint-Laurent et d'interdire le stationnement sur la rue Alain, secteur Lévis.

CV-2013-06-90

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

Réf. : [INF-GEN-2013-083](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-57 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de rendre la rue Dorimène-Desjardins (secteur Lévis) à sens unique, de l'intersection de la côte Fréchette jusqu'à l'intersection de la rue William-Tremblay, en direction sud-est.

CV-2013-06-91**Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-ville de Lévis**Réf. : [INF-GEN-2013-083](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-58 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de modifier les limites de vitesse sur les rues Saint-Georges, de l'Église, Papineau, Robitaille et Saint-Omer, dans le secteur Lévis.

CV-2013-06-92**Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit**Réf. : [INF-GEN-2013-083](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-59 modifiant le Règlement RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit.

Ce règlement a pour objet d'enlever l'interdiction de virage à droite au feu rouge à l'approche nord de l'intersection de la rue Monseigneur-Bourget et du chemin des Forts, dans le secteur Lévis.

CV-2013-06-93**Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole, rue des Frênes, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**Réf. : [URBA-2013-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-60 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Ce règlement a pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé pour donner suite à la décision numéro 365092 de la Commission de protection du territoire agricole, ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 849 490 et 2 846 770 du cadastre du Québec, situé dans le voisinage de la rue des Frênes Sud et de la rue des Frênes Nord à l'est de la route Lagueux (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), d'agrandir l'aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE à même une partie d'une aire d'affectation RESSOURCES et de modifier le périmètre d'urbanisation pour y inclure ces parties de lots.

CV-2013-06-94**Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (pour le secteur Lévis)**Réf. : [URBA-2013-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'agrandir une affectation résidentielle forte densité à même une affectation résidentielle faible densité et une affectation parc et espace vert et d'agrandir une affectation moyenne densité à même une affectation faible densité.

CV-2013-06-95**Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones H2113 et H2115, rue Saint-Georges, secteur Lévis)**Réf. : [URBA-2013-029](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2115 à même une partie des zones H2112 et L2111 et d'agrandir la zone H2113 à même une partie de la zone H2112.

CV-2013-06-96**Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2579, secteur Lévis)**Réf. : [URBA-2013-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H2579 à même une partie de la zone H2570.

CV-2013-06-97**Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0255, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [URBA-2013-076](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone H0255 à même une partie des zones H0252 et H0254, et d'y autoriser les classes d'usages d'habitation unifamiliale isolée (H1) et d'habitation unifamiliale jumelée (H2), ainsi que d'y prévoir les normes concernant la largeur, la profondeur et la superficie d'un terrain et les normes concernant la hauteur et les marges de recul de ces usages.

CV-2013-06-98

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la zone H0125, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-078](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser dans la zone H0125 les classes d'usages principaux P102 Animation communautaire (maison des jeunes, centre communautaire, etc.), P103 Éducation primaire (prématernelle, maternelle, école élémentaire) et P107 Bibliothèque, ludothèque ou joujouthèque.

CV-2013-06-99

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole de terrains situés à l'ouest de la rue Roberge, secteur Pintendre), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tenue d'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Réf. : [URBA-2013-015](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Jeffrey
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-015.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par la mairesse.

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de

l'Occupation du territoire son avis sur ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-00

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage dans la zone A0704, secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [URBA-2013-042](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par la conseillère Anne Ladouceur

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-042.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-01

Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones en bordure du boulevard de la Rive-Sud et ses abords, secteur Saint-Romuald)

Réf. : [URBA-2013-031-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2013-12-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-031-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-02

Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé 9(exclusion de la zone agricole, rue des Frênes, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme, tenue d'une assemblée publique de consultation et de demande au Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire

Réf. : [URBA-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-60 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-002.

D'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De demander à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de tenir une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et que pour les fins de cette assemblée, cette commission soit présidée par la mairesse.

De demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-03

Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (pour le secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-029.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-04

Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones H2113 et H2115, rue Saint-Georges, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision URBA-2013-029.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-05

Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2579, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-066](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le projet de règlement RV-2013-12-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à fiche de prise de décision URBA-2013-066.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-06

Adoption du Second projet de règlement RV-2013-12-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2149, rue Bel-Air)

Réf. : [URBA-2013-074](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'adopter le Second projet de règlement RV-2013-12-44 modifiant le RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-04-07.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-07

Adoption du Second projet de règlement RV-2013-12-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations collectives dans la zone M2057, secteur Lévis)

Réf. : [URBA-2013-082](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Second projet de règlement RV-2013-12-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-04-71.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-08

Adoption du Règlement RV-2013-12-50 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives

Réf. : [POL-2013-016](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-50 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent

avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir l'utilisation des véhicules pour les personnes à mobilité réduite sur les pistes cyclables et récréatives ainsi que d'y prohiber l'utilisation des gyropodes ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-50 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-09

Adoption du Règlement RV-2013-12-51 établissant un programme de subventions à certains artistes

Réf. : [DVC-ART-2013-018](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-51 établissant un programme de subventions à certains artistes a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'établir un programme de subventions au bénéfice de certains artistes pour les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, afin d'accorder une subvention à certains artistes qui utilisent un immeuble non résidentiel ou une partie d'un tel immeuble comme atelier d'artiste pour tenir compte du fait qu'ils sont les débiteurs de la taxe foncière générale imposée sur un tel immeuble selon le taux fixé pour la catégorie d'immeubles non résidentiels ou qu'ils en assument le paiement en tout ou en partie, sans en être les débiteurs, par le biais d'un loyer ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-51 établissant un programme de subventions à certains artistes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-10

Adoption du Règlement RV-2012-12-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (parc, terrains de jeux ou espaces naturels)

Réf. : [URBA-2013-020](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a notamment pour objet :

- ✓ de modifier les règles de calcul de la contribution, dans certains cas, afin que certaines parties d'un site ne soient pas considérées;
- ✓ de prévoir un régime de calcul de la contribution basé, dans la majorité des cas, sur les concepts applicables en matière d'expropriation;
- ✓ d'ajouter de nouvelles exemptions, notamment dans le cas d'une opération cadastrale réalisée pour permettre l'implantation d'un projet de logement social en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*;
- ✓ d'élargir à d'autres domaines d'application la contribution, comme dans le cas d'un projet de redéveloppement ou dans le cas d'un nouveau bâtiment principal sur un lot immatriculé au cadastre officiel du Québec qui n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Règlement RV-2012-12-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement avec changements par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-12-12, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2013-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-11

Adoption du règlement RV-2012-11-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur schéma d'aménagement et de développement révisé (ajout de l'aire 27, secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2013-080](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le schéma concernant le lot 2 059 618 du cadastre du Québec situé dans une aire d'affectation « EXPANSION À TRÈS LONG TERME », afin d'intégrer celui-ci dans une aire d'affectation « AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE » et de prévoir que la nouvelle aire formée de

ce lot devra respecter une densité résidentielle brute minimale de 20 logements à l'hectare ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Jeffrey
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2012-11-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur schéma d'aménagement et de développement révisé, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2012-07-92.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-12

Création d'un poste professionnel au Service des technologies de l'information de la Direction des finances et des services administratifs

Réf. : [RH-2013-048](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De créer un poste professionnel régulier à temps complet d'analyste en géomatique, classe 6, à la Division de la géomatique du Service des technologies de l'information de la Direction des finances et des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-13

Aide financière à L'adoberge Chaudière-Appalaches

Réf. : [DG-2013-085](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'accorder une aide financière à L'adoberge Chaudière-Appalaches au montant de 1 400 \$ afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-14

Contrat de services à intervenir avec Société en commandite gaz métré relatif à l'alimentation en gaz naturel du 1240, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [INF-GEN-2013-040](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De conclure le contrat de services à intervenir avec Société en commandite gaz métro, d'une durée de cinq (5) ans, pour desservir en gaz naturel les équipements de l'immeuble situé au 1240, chemin Filteau, secteur Saint-Nicolas, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-040, et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2013-07-15

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2013-07-16

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2013-07-17

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur
Appuyé par la conseillère Anne Jeffrey

À 21 heures 55, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
